

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 11 septembre 2020.

Etaient présents : DANTEN Didier, CORREGE Stéphane, CRETON Hélène, DARRAS Philippe, DEVAUCHELLE Guillaume, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien,, LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, LEMOINE Noémie, LORGE Jean-Bernard, MANSARD Viviane, OLGARD Cédric.

Absente excusée : LEFEBVRE Aurélie a donné pouvoir à LEFEBVRE Emmanuel,

Secrétaire de séance : Emmanuel LEFEBVRE

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- convention de groupement de certificats d'économies d'énergie
- enfouissement d'anneaux au terrain de football

Le conseil donne son accord.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

**Transactions immobilières sur la commune**

- B250-251, lieudit « la bassure »
- B52-53-56-57-858-862, lieudit « les hauts prés »
- A286-295, 8 chassette justin
- A800, 10 rue de l'Etoile
- B7-8-9-10-11-12, lieudit « la barrière »
- B769, 20 rue du château

**Clôture de la régie « aire de stationnement »**

La régie de recettes « aire de stationnement » créée par délibération le 27 avril 1979, n'a plus d'activité depuis plus de 10 ans. Il convient de procéder à sa clôture.

**Assainissement collectif : convention de délégation de compétence entre la commune et la CABS**

Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement collectif est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération baie de somme mais que celle-ci accepte de transférer sa compétence aux communes qui le souhaitent, ce qui est le cas de Condé Folie. La convention de délégation est approuvée à l'unanimité.

**Plan de sauvegarde communal**

Le plan de sauvegarde communal est approuvé à l'unanimité.

Une visite de l'usine NORD COMPOSITE est à prévoir.

**Création d'une commission « SPORTS »**

Monsieur le Maire propose la création d'une commission SPORTS dont la vocation est de gérer l'utilisation du terrain de jeux entre différentes associations et de proposer des manifestations sportives à la population.

Les membres sont : Frédéric DEWAILLY, Guillaume DEVAUCHELLE, Jean-Bernard LORGE

Approbation à l'unanimité.

**Convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente**

Le Conseil examine l'actuelle convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente.

Il ne propose aucune modification des termes de celle-ci. Il est cependant rappelé que l'accès à la pièce contenant les disjoncteurs et le brassage électrique est interdit aux usagers.

En cas de panne il conviendra de joindre la mairie en semaine et le maire ou l'adjoint en charge de la permanence du Samedi matin, le week-end.

Il est rappelé que l'accès à la salle a été autorisé aux associations présentant des garanties en matière de sécurité sanitaire avec un protocole stricte d'utilisation.

Monsieur le Maire transmet au conseil les remerciements de Mme HERNU, qui assure l'activité de Yoga.

### **Révision du bail « Village Service »**

Monsieur le Maire, fait part au conseil des propositions de deux des éventuels repreneurs du commerce de Madame LENGLET.

Il est rappelé que le bail est à échéance, il ne fera pas l'objet d'une cession mais d'une nouvelle négociation avec le repreneur.

Le conseil donne son accord pour que le tarif préférentiel accordé à Madame LENGLET lors de son installation soit maintenu pour le repreneur à condition que celui-ci offre à la Commune la garantie d'exercer les services et activités utiles et nécessaires à la population de la Commune.

Les membres du conseil expriment leur regret d'avoir vu l'activité annexe exercée dans le commerce prendre trop d'ampleur par rapport à l'activité d'épicerie, qui constitue un avantage certain pour les habitants de la commune. Ils font part à Madame LENGLET de leur plaisir d'accueillir un nouveau commerce dans la commune.

### **Demande de subvention pour l'acquisition d'une chaudière pour un logement communal**

Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir une chaudière pour le logement sis 11 rue du 11 novembre.

Monsieur le Maire présente deux propositions :

- 4 747,92 euros TTC pour l'acquisition une chaudière de la marque DE DIETRICH de l'entreprise MALLET
- 4 385 euros TTC pour l'acquisition d'une chaudière VIESSMANN de la société LAVACQUERIE

Après délibération, le conseil décide à 10 voix pour de procéder à l'acquisition de la chaudière VIESSMANN (5 voix pour la chaudière DE DIETRICH) et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la FDE).

Le conseil demande à ce qu'il soit étudié la possibilité de procéder à une isolation extérieur du bâtiment.

### **Enfouissement d'anneaux au terrain de foot**

Monsieur le Maire informe le conseil que les anneaux actuellement enfouis sous le terrain de foot pour absorber les eaux de pluies en cas de pluies torrentielles ne donnent plus satisfaction

Il propose de procéder à l'enfouissement de deux rangées d'anneaux d'une profondeur de 8 mètres sur le bord du terrain de foot avec une trappe de visite permettant de procéder à leur curage.

Il présente deux devis : l'un de 6900 euros l'autre de 6842,40 euros.

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour le second devis.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire :

\* L'enlèvement des rails de la ligne désaffectée, rue du Château, aux frais de la SNCF est à l'étude

\* Il est prévu de distribuer les masques qui restent en stock à la mairie, le conseil demande à ce que cette distribution se fasse ultérieurement en cas de reprise de l'épidémie. La subvention de 50 % a été demandée.

\* 11 novembre : la cérémonie aura bien lieu au monument aux morts. Il est envisagé un pot rapide à l'extérieur (sous le préau de l'école primaire) si les conditions sanitaires le permettent à ce moment là.

- Philippe DARRAS : demande ce qu'il en est de l'ancien site internet. L'hébergeur OVH a retiré celui-ci. Il conviendra de décider s'il faut le récupérer chez l'ancien concepteur ou en créer un nouveau.

Il faut demander la réactualisation des devis d'acquisition de la sono.

Qu'en est il de l'arrivée de la fibre : Cédric OLGARD indique que le nœud de raccordement est installé à Airaines. C'est à partir de ce point que la fibre sera dispatchée. Un boîtier a été posé sur Condé, mais il faut compter d'un an à 18 mois pour que la fibre soit déployée.

Perturbations dues aux éoliennes : il lui est indiqué qu'un formulaire est à la disposition des personnes qui rencontrent des nuisances en mairie. Actuellement, des personnes de Bourdon se sont manifestées.

- Adrien GAUDEFROY : Pourquoi l'éclairage public ne fonctionne pas rue d'Amiens et rue du Haut de Condé. Le problème est survenu lors du branchement de l'éclairage rue du 53ème, les entreprises SANTERNE, GAFFET (qui assure la maintenance) et la FDE ont été saisis du problème.

Ramassage du verre : la demande a été réitérée à plusieurs reprises, le manque de personnel et le recours à la sous traitance désorganise le service et il a fallu l'intervention auprès des plus hautes instances pour obtenir une intervention.

- Frédéric DEWAILLY indique que le dispositif par filtrage mis en place par la CABS pour adoucir l'eau du lave-vaisselle de la salle polyvalente le laisse sceptique quant à son efficacité et sa pérennité. Il ne va pas solutionner à long terme le problème du calcaire. Il faudra surveiller ce point.

Le nouveau réfrigérateur de la salle polyvalente a été abîmé par le transporteur, néanmoins le fournisseur nous propose une ristourne de 5 % sur un prochain achat.

Il faut prévoir l'abattage des arbres sur le terrain de foot avant la réfection de celui-ci, il faut demander un devis pour l'élagage et le rognage des souches.

Il faut également procéder à l'entretien des talus et des chemins communaux.

Les employés communaux sont allés tailler des haies chez des particuliers. Il s'agissait d'une nécessité pour permettre l'intervention de l'entreprise qui procède à l'enfouissement du réseau électrique.

Il faut adresser un courrier aux personnes qui n'entretiennent pas leur terrain et laissent les arbres envahir le domaine public. Certains propriétaires ou leur adresse sont inconnus, il faudra faire des recherches.

Le marais n'est pas entretenu, il est difficile d'y accéder pour pêcher. C'est la société de pêche qui est chargée de l'entretien. Celui-ci ne s'est pas fait pendant la période de confinement. Par ailleurs, il est rappelé qu'aux abords du « fossé » il n'est procédé volontairement à aucun entretien. C'est une zone de reproduction qui est victime de surpêche lorsque l'accès en est facilité.

- Guillaume DEVAUCHELLE : de nombreux livreurs prennent la rue de la Terrière en contresens, roulent vite et ne respectent pas le stop. Le sens interdit est mal placé et pas très visible.

- Jean-Bernard LORGE : informe le conseil que le « terrain de cross » se transforme en décharge pour déchets verts, notamment des thuyas. On constate de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune et des incivilités tels que les déjections canines, notamment sur la place.

Il est rappelé que c'est aux riverains d'entretenir le trottoir aux abords de leur habitation.

Il précise qu'il y a des trous en formation sur le chemin des éoliennes et aux abords du chemin latéral là où les utilisateurs vont faire demi-tour. Il reste de l'enrobé à froid.

- Alain GAMAIN : Il conviendra de faire l'inventaire des caravanes abandonnées dans les marais.

- Stéphane CORREGE : ESAT un nouveau bureau a été élu. Il conviendra de rappeler que l'installation électrique doit être mise aux normes à la Brocante du bricoleur.

- Hélène CRETON : expose au conseil les dispositions prévues pour une fête de Noël sur la place le 19 décembre, avec un sapin et divers ateliers de fabrication de décorations pour agrémenter celui-ci, une calèche avec un père Noël, un feu d'artifice en fin de journée. Un contact a été établi avec l'association des jeunes agriculteurs pour une tartiflette. Il est rappelé que les enseignants ne prépareront pas de spectacle cette année. Un contact sera pris avec l'association scolaire pour une participation de celle-ci si elle le souhaite. Le cadeau de la commune aux enfants scolarisés à Condé pourra leur être remis à cette occasion.

- Cédric OLGARD : Un menuisier à été contacté pour l'abattage des peupliers le long du chemin lieudit « le rideau ». Il prévoit de récupérer le tronc et de laisser les têtes. Celles-ci devront être stockées pendant plusieurs mois. Il rachète les copeaux au prix de 5 euros la tonne. 60 arbres sont à abattre. Il risque d'y avoir des dommages agricoles. Pour minimiser ceux ci il faudra tenir compte des cultures. Il y a également un problème de clôture le long du chemin. Il est rappelé que ce chemin est géré par le département.

Les fourreaux pour l'enfouissement de la fibre sont en place sur la commune. Il convient de vérifier qui en est le propriétaire, la FDE ou la commune.

Un autre devis a été demandé pour la mise en conformité électrique de la station d'épuration.

La séance est levée à 23 heures 30.